

Comptes 2024



Commune mixte de Develier
14 mai 2025

Rapport relatif aux comptes 2024

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes (RSJU 190.611), les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les Communes établissent un plan financier arrêté par l'Exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du Décret concernant l'administration financière des Communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
 - e) des annexes (a à h).

Table des matières

1. Introduction.....	page 4
2. Synthèse.....	page 5
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2.....	page 8
4. Résultats.....	page 10
5. Compte de résultats.....	page 20
6. Compte des investissements.....	page 30
7. Bilan.....	page 34
8. Annexes aux comptes annuels	page 35
9. Proposition de l'Exécutif.....	page 51
10. Approbation des comptes annuels	page 52

1. Introduction

Les comptes annuels sont remis au Délégué aux affaires communales, en vue de leur apurement, avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'Exécutif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- c) le rapport du Législatif daté et signé par le Président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la Commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2027) ;
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements.

En application de l'article 18, alinéa 1 du Décret concernant l'administration financière des Communes,

- l'Exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du Législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice, il en est responsable ;
- les comptes approuvés sont transmis au Délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) les adaptations législatives

Les citoyennes et citoyens de Develier, réunis en Assemblée communale en date du 26 juin 2023, ont accepté le nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE). Le Conseil communal, lors de sa séance du 16 octobre 2023, a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

b) les spécificités communales

La Commune mixte de Develier est l'une des 4 Communes jurassiennes possédant son propre réseau électrique (Delémont, Develier, Courchapoix et Soulce).

c) les investissements et projets importants

- Le 5 juillet 2020, le Corps électoral de Develier s'est prononcé en faveur d'un crédit-cadre de Fr. 5'700'000.00 pour la réalisation du projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau. Les travaux dans les secteurs de La Betteratte et de La Pran amont sont terminés et décomptés. Débuteront en 2025 la réfection du ponceau sur la route cantonale, ainsi que les secteurs de La Pran aval et de la Fenatte amont.
- C'est en date du 28 mars 2022 que l'Assemblée communale a ratifié un crédit de Fr. 110'000.00 pour l'assainissement de la station électrique de Develier-Dessus. Les travaux ont été réalisés durant les années 2022 et 2023. Quelques aménagements devront encore être réalisés au printemps 2025.
- Le Législatif communal, réuni le 19 décembre 2022, a accepté un crédit d'un montant de Fr. 45'000.00 pour la réfection du chemin AF Bas de Vaivre (réalisé en 2023) et un crédit de Fr. 155'000.00 pour le renforcement du réseau électrique dans différents secteurs du village (en cours en 2023 et 2024).

- Le 03 avril 2023, l'Assemblée communale a débloqué plusieurs crédits :
 - Fr. 90'000.00 pour le raccordement de la Ferme Le Tivila au réseau d'eau communal (réalisation en 2024).
 - Fr. 120'000.00 pour le déplacement des lignes électriques moyenne et base tension au lieu-dit Planches des Oeuches pour la nouvelle fromagerie (les travaux ont débutés en 2023 et se sont terminés au printemps 2024).
 - Fr. 80'000.00 pour le remplacement du chauffage de l'immeuble Rue de la Liberté 69 (réalisation en 2024).
 - Fr. 210'000.00 pour l'assainissement énergétique et divers travaux d'entretien au bâtiment administratif (réalisations agendées dès 2025).
 - Fr. 100'000.00 pour la mise en place d'installation de production d'énergie solaire au bâtiment administratif (réalisation agendées dès 2025).
- Un crédit de Fr. 295'000.00 a été accepté, le 26 juin 2023, par les citoyennes et citoyens, réunis en Assemblée communale, pour la réalisation d'une place de rencontre à la Route de Courtételle. Les travaux se sont terminés en été 2024 et cette installation a été ouverte à la population en automne 2024.
- Le 26 février 2024, le Législatif communal a débloqué deux crédits d'étude, un de Fr. 35'000.00 pour le projet de création d'une crèche et un autre de Fr. 140'000.00 pour le projet d'agrandissement de l'école. A noter que le Corps électoral de Develier s'est prononcé, le 22 septembre 2024, en faveur d'un crédit global de Fr. 4'500'000.00 pour l'aménagement d'une crèche, l'extension de l'école primaire et l'aménagement d'une place de jeux.
- L'Assemblée communale du 26 août 2024 a accepté l'ouverture d'un crédit de Fr. 70'000.00 pour le renforcement du réseau électrique dans le secteur de la station des 4-Faulx.

d) l'endettement

L'endettement global de la Commune de Develier au 1^{er} janvier 2024 s'élevait à un total de Fr. 7'058'942.70 francs, emprunts fermes, crédits de construction et prêts LIM compris. À la fin de l'exercice 2024, les dettes se situent à Fr. 7'652'097.55, soit une augmentation de Fr. 593'154.85. La décomposition est la suivante :

- dettes sans les financements spéciaux (FS) :..... Fr. 4'491'255.00
- dettes des financements spéciaux (FS) :..... Fr. 3'160'842.55

Les amortissements ordinaires se sont élevés à Fr. 250'000.00.

Avec une population de 1'393 habitants au 31.12.2024, nous arrivons à un endettement brut par habitant de Fr. 5'493.25. L'endettement net s'élève, quant à lui, à Fr. 3'724.26/habitant.

e) les capitaux propres

Les capitaux propres ont diminué de Fr. 8'523.73 avant report au bilan du résultat de l'exercice 2024 (excédent de charges de Fr. 177'051.96). Voir détail sous 8.2.2.

f) révision des comptes

La révision des comptes (mandat attribué à la Fiduciaire Fidag-Jura SA) a eu lieu les 12 et 13 mai 2025.

g) appréciations de la Commission de gestion des finances

Les membres de la Commission de gestion des finances, lors de la séance du 22 mai 2025, ont acceptés les comptes tels que présentés.

h) appréciations du Conseil communal

Lors de ses séances des 07 avril et 26 mai 2025, le Conseil communal a accepté les comptes 2024 tels qu'ils figurent dans le présent rapport.

3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) et des directives établies par le Délégué aux affaires communales.

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé (MCH2) selon le Décret concernant l'administration financière des Communes du 05 septembre 2018. Les comptes annuels 2024 sont les cinquièmes à être établis en application de ces prescriptions.

Pour les années futures, des corrections devront certainement encore être apportées sur la manière de comptabiliser, que ce soit au niveau du compte de résultat, du compte des investissements ou du bilan, en fonction d'adaptations apportées aux directives cantonales ou fédérales.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Dépréciations complémentaires	N'existe plus avec MCH2
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Excédent du bilan
Services communaux	Financements spéciaux

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du Décret concernant l'administration financière des Communes.

Cependant, le Délégué aux affaires communales a dérogé à cette règle en autorisant les corporations jurassiennes de droit public de procéder à des prélèvements dans les financements spéciaux alimentés avant la mise en œuvre du MCH2 (amortissements non planifiés).

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes).

3.4 Compte des investissements / limites d'inscription à l'actif

En principe, l'Exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements, sous réserve de la directive N° 6 du Délégué aux affaires communales du 10 avril 2019 (dépenses courantes ou d'investissements).

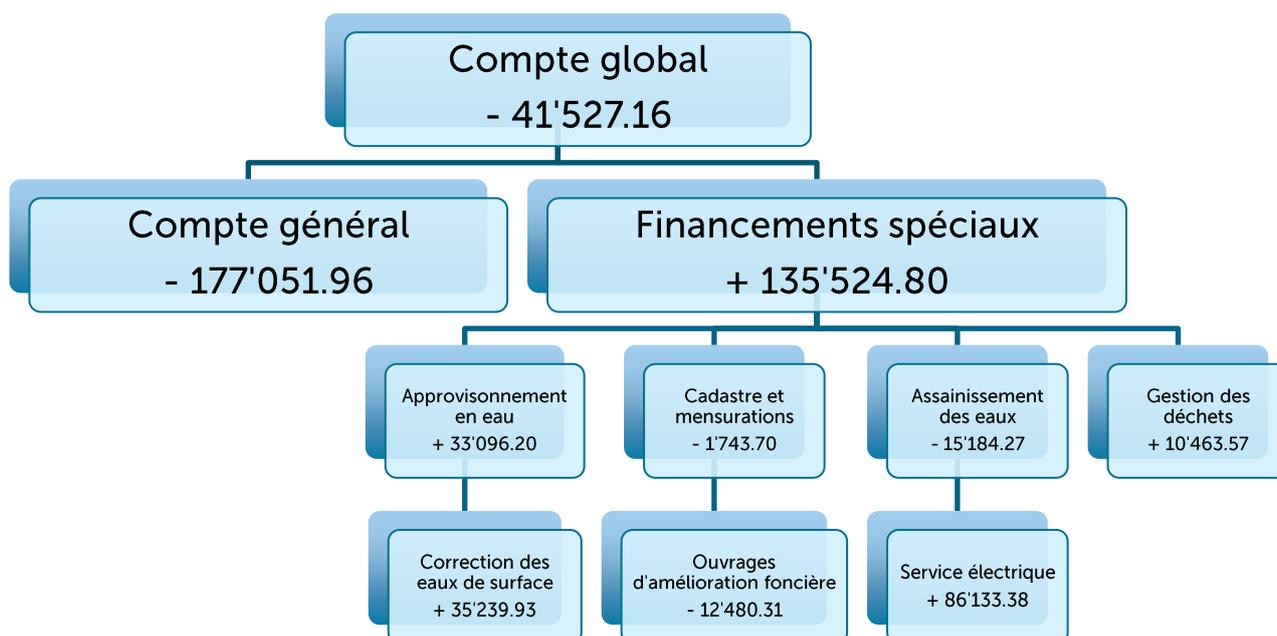
3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif classé sous l'ancien plan (MCH1) au 31 décembre 2019 a été repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4. Résultats

4.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
90	Clôture du compte de résultats	- 41'527.16	+ 55'160.00	+ 236'485.23
900	Compte général	- 177'051.96	- 76'640.00	+ 30'502.48
901	Clôture des financements spéciaux	+ 135'524.80	+ 131'800.00	+ 205'982.75
400	Impôts directs, personnes physiques	3'172'901.45	3'145'000.00	3'258'211.33
401	Impôts directs, personnes morales	377'957.70	409'000.00	401'506.10
4021	Impôts fonciers	244'659.80	244'150.00	242'605.50
5 ./ 6	Investissements nets	1'092'517.21	985'000.00	682'845.10



4.2 Clôture du compte de résultats (global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	9'065'377.40
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	8'945'654.29
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 119'723.11
34	Charges financières	149'778.14
44	Revenus financiers	217'274.09
	Résultat provenant de financement	+ 67'495.95
	Résultat opérationnel	- 52'227.16
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	10'700.00
	Résultat extraordinaire	+ 10'700.00
	Résultat total, compte de résultats	- 41'527.16

4.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	2'268'936.51
590	Report au bilan des recettes	1'176'419.30
	Résultat du compte des investissements	1'092'517.21

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes		Libellés	CHF
90		Clôture du compte de résultats	- 41'527.16
33	+	Amortissement du patrimoine administratif	+ 383'425.40
35	+	Attributions aux financements spéciaux	+ 107'549.60
45	-	Prélèvement sur les financements spéciaux	- 244'135.68
364	+	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0.00
365	+	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	0.00
366	+	Amortissements des subventions des investissements	+ 10'700.00
389	+	Attributions aux capitaux propres	0.00
4490	-	Revalorisation du patrimoine financier	0.00
489	-	Prélèvement sur les capitaux propres	- 10'700.00
		Autofinancement (Cash-flow)	205'312.16
690 ./. 590		Résultat du compte des investissements (selon chiffre 4.3 ci-dessus)	1'092'517.21
		Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	- 887'205.05

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (voir l'annexe 2 du Décret concernant l'administration financière des Communes). Les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2 ne sont pas soumis aux nouveaux taux d'amortissement.

Les attributions aux financements spéciaux sont les suivants :

- fonds pour le maintien de la valeur du réseau d'eau..... Fr. 77'441.45
- fonds pour le maintien de la valeur du réseau d'épuration..... Fr. 30'108.15

Un prélèvement sur les financements spéciaux des capitaux de tiers a été effectué :

- fonds de l'abri PC pour le financement de la participation annuelle à l'organisation cantonale de la protection civile..... Fr. 3'237.55

Prélèvements sur les financements spéciaux du capital propre comptabilisés :

- fonds pour le maintien de la valeur du réseau d'eau..... Fr. 47'850.93
- fonds MCH1 pour l'approvisionnement en eau Fr. 13'196.15
- fonds pour le maintien de la valeur du réseau d'épuration..... Fr. 451.07
- fonds pour l'achat d'énergie (Service électrique) Fr. 63'699.62
- fonds pour le maintien de la valeur du réseau (Service électrique)..... Fr. 115'700.36

4.5 Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	326'956.70
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	386'891.28
	Résultat de l'activité d'exploitation	+ 59'934.58
34	Charges financières	27'051.63
44	Revenus financiers	213.25
	Résultat provenant de financement	- 26'838.38
	Résultat opérationnel	+ 33'096.20
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	+ 33'096.20

Un accent particulier est porté, depuis plus de quatre ans, sur la surveillance du réseau d'eau, des consommations et des réparations de fuites. Cet effort porte ses fruits. Le taux de pertes se situe à 11.34 % pour l'année 2024.

Situation du FS Approvisionnement en eau au 31.12.2024 :

· Bénéfice 2024 du FS en augmentation du compte équilibre :	Fr.	33'096.20
· Alimentation du fonds de maintien de la valeur :	Fr.	29'590.52
· Retrait du fonds de maintien de la valeur pour financer la conduite d'alimentation de la Ferme du Tivila	Fr.	13'196.15
· Etat du FS Approvisionnement en eau - 29003 (équilibre) :	Fr.	264'065.21
· Etat du FS Approvisionnement en eau - 29303 (maintien valeur)	Fr.	269'882.39

Un retrait de Fr. 13'196.15 a été effectué sur le fonds de maintien de la valeur MCH1 afin de couvrir les investissements liés à la nouvelle conduite d'alimentation de la Ferme du Tivila.

4.6 Résultat du financement spécial « Cadastre/mensuration officielle »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	13'349.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	11'605.30
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 1'743.70
34	Charges financières	0.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	0.00
	Résultat opérationnel	- 1'743.70
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	- 1'743.70

Situation du FS Cadastre et Mensuration officielle au 31.12.2024 :

- Déficit 2024 du FS en diminution des fonds MCH1 et MCH2Fr. 1'743.70
- Etat du FS Cadastre et Mensuration officielle - 29000Fr. 3'151.50

4.7 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	188'686.70
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	163'253.47
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 25'433.23
34	Charges financières	451.07
44	Revenus financiers	0.03
	Résultat provenant de financement	- 451.04
	Résultat opérationnel	- 25'884.27
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	10'700.00
	Résultat extraordinaire	+ 10'700.00
	Résultat total, compte de résultats	- 15'184.27

Situation du FS Assainissement des eaux au 31.12.2024 :

· Excédent de charges 2024 du FS en diminution du fonds :	Fr.	15'184.27
· Attributions au FS maintien de la valeur	Fr.	30'108.15
· Prélèvements du FS maintien de la valeur	Fr.	451.07
· Etat du FS Assainissement des eaux - 29002 (équilibre).....	Fr.	59'893.46
· Etat du FS Assainissement des eaux - 29302 (maintien valeur).....	Fr.	435'705.83

A noter que le nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024 avec constitution d'un fonds pour le maintien de la valeur du réseau dès cette date.

4.8 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	134'156.78
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	142'677.50
	Résultat de l'activité d'exploitation	+ 8'520.72
34	Charges financières	68.85
44	Revenus financiers	2'011.70
	Résultat provenant de financement	+ 1'942.85
	Résultat opérationnel	+ 10'463.57
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	+ 10'463.57

Situation du FS Gestion des déchets au 31.12.2024 :

- Excédent de revenus 2024 du FS en augmentation du fonds :.....Fr. 10'463.57
- Etat du FS Gestion des déchets - 29004Fr. 155'488.03

4.9 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	26'456.05
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	81'314.30
	Résultat de l'activité d'exploitation	+ 54'858.25
34	Charges financières	19'618.32
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	- 19'618.32
	Résultat opérationnel	+ 35'239.93
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	+ 35'239.93

Situation du FS Correction des eaux de surface au 31.12.2024 :

- Excédent de revenus 2024 du FS en augmentation du fonds :.....Fr. 35'239.93
- Etat du FS Correction des eaux de surface - 29009.20Fr. 499'262.00

4.10 Résultat du financement spécial «Ouvrages amélioration foncière»

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	31'680.60
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	19'290.90
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 12'389.70
34	Charges financières	90.61
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	- 90.61
	Résultat opérationnel	- 12'480.31
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	- 12'480.31

Situation du FS Ouvrages d'amélioration foncière au 31.12.2024 :

- Excédent de dépenses 2024 du FS en diminution du fonds :Fr. 12'480.31
- Etat du FS Ouvrages d'amélioration foncière - 29009.40-1Fr. 53'856.86

4.11 Résultat du financement spécial « Electricité »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	3'172'494.29
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'285'905.23
	Résultat de l'activité d'exploitation	+ 113'410.94
34	Charges financières	27'763.46
44	Revenus financiers	485.90
	Résultat provenant de financement	- 27'277.56
	Résultat opérationnel	+ 86'133.38
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
	Résultat total, compte de résultats	+ 86'133.38

Situation du FS Electricité au 31.12.2024 :

· Excédent de revenus 2024 du FS en augmentation des fonds :.....Fr.	86'133.38
· Etat du FS Electricité – 29007.02/12 (achat d'énergie).....Fr.	115'685.87
· Etat du FS Electricité – 29007.03/13 (efficacité énergétique).....Fr.	116'999.38
· Etat du FS Electricité – 29007.05 (éclairage public)Fr.	45'584.35
· Etat du FS Electricité – 29007.04 (équilibre des comptes).....Fr.	95'612.55
· Etat du FS Electricité – 29307.01/11 (maintien du réseau).....Fr.	304'073.09

Un retrait de Fr. 68'059.25 a été effectué sur le fonds MCH1 du maintien de la valeur afin de couvrir les investissements liés au déplacement de la ligne électrique de la Fromagerie.

A noter les 4 éléments suivants ressortants de la comptabilité :

· Excédent de charges pour l'efficacité énergétique.....Fr.	- 8'552.85
· Excédent de charges pour l'éclairage publicFr.	- 926.32
· Excédent de charges de la comptabilité réseau.....Fr.	- 47'641.11
· Excédent de charges de la comptabilité énergie.....Fr.	- 63'699.62

Malgré ces chiffres négatifs, le Service électrique boucle tout de même sur un résultat positif. Cela est dû uniquement aux importantes taxes de raccordement qui ont été facturées durant l'année 2024.

5. Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

Charges		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
30	Charges de personnel	1'322'433.90	1'320'440.00	1'264'390.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'333'120.09	2'685'490.00	2'482'281.44
33	Amortissements du patrimoine administratif	383'425.40	269'350.00	408'424.05
34	Charges financières	149'778.14	109'080.00	71'454.47
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	107'549.60	132'850.00	104'202.19
36	Charges de transfert	3'918'848.41	3'959'880.00	3'945'444.93
37	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
3	Total des charges	9'215'155.54	8'477'090.00	8'276'197.48

Revenus		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
40	Revenus fiscaux	3'915'774.85	3'918'650.00	4'114'879.28
41	Patentes et concessions	43'865.20	52'000.00	50'238.45
42	Taxes	3'579'836.46	2'988'900.00	2'858'660.68
43	Revenus divers	7'085.40	5'000.00	8'390.95
44	Revenus financiers	217'274.09	72'300.00	81'625.97
45	Prélèvements sur les financements spéciaux	244'135.68	129'650.00	284'011.98
46	Revenus de transfert	1'154'956.70	1'355'050.00	1'104'175.40
47	Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00
48	Revenus extraordinaires	10'700.00	10'700.00	10'700.00
4	Total des revenus	9'173'628.38	8'532'250.00	8'512'682.71

Clôture		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
90	Clôture du compte de résultats	- 41'527.16	+ 55'160.00	+ 236'485.23
9	Comptes de clôture	- 41'527.16	+ 55'160.00	+ 236'485.23

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	713'120.60	236'417.35	695'200.00	238'380.00	689'356.53	241'288.51
	Excédent de charges	476'703.25		456'820.00		448'068.02	
1	Ordre et sécurité publics - défense	143'372.65	101'603.16	150'870.00	99'780.00	145'964.30	99'823.30
	Excédent de charges	41'769.49		51'090.00		46'141.00	
2	Formation	1'886'423.79	66'526.15	1'914'780.00	58'300.00	1'909'320.66	56'689.35
	Excédent de charges	1'819'897.64		1'856'480.00		1'852'631.31	
3	Culture - Sports - Loisirs - Eglises	112'327.96	21'776.95	113'880.00	22'300.00	95'183.09	21'703.80
	Excédent de charges	90'551.01		91'580.00		73'479.29	
4	Santé	12'272.91	200.00	10'140.00	0.00	9'737.05	0.00
	Excédent de charges	12'072.91		10'140.00		9'737.05	
5	Prévoyance sociale	1'696'804.70	264'340.90	1'619'000.00	431'500.00	1'669'934.17	364'690.95
	Excédent de charges	1'432'463.80		1'187'500.00		1'305'243.22	
6	Trafic et télécommunications	556'035.22	281'001.35	530'330.00	240'000.00	523'038.66	272'582.15
	Excédent de charges	275'033.87		290'330.00		250'456.51	
7	Protection de l'environnement - aménagement du territoire	791'175.00	805'021.03	814'950.00	854'170.00	776'248.66	857'993.88
	Excédent de charges/revenus		13'846.03		39'220.00		81'745.22
8	Economie publique	3'237'904.51	3'305'779.43	2'587'240.00	2'627'750.00	2'420'140.04	2'487'408.82
	Excédent de revenus		67'874.92		40'510.00		67'268.78
9	Finances et impôts	180'129.84	4'205'373.70	131'890.00	4'051'260.00	129'551.10	4'202'778.73
	Excédent de revenus		4'025'243.86		3'919'370.00		4'073'227.63
	Totaux	9'329'567.18	9'288'040.02	8'568'280.00	8'623'440.00	8'368'474.26	8'604'959.49
	Excédent de revenus/charges	41'527.16			55'160.00		236'485.23

5.3 Compte de résultats selon les fonctions/classification administrative

En préambule, il est utile de rappeler qu'il s'agit du 5^e bouclage des comptes avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Ce dernier est appelé à être évolutif. C'est ainsi que la Commission des administrateurs financiers des Communes se réunit régulièrement pour adapter ou décider, en étroite collaboration avec le Délégué aux affaires communales, des nouvelles pratiques comptables à mettre en place.

Les termes utilisés dans le présent rapport pour désigner les personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

		Comptes 2024		Budget 2024	
0 Administration générale		Charges	Revenus	Charges	Revenus
011	Législatif	14'348.00	-	10'230.00	-
012	Exécutif	82'744.23	16'053.35	83'560.00	23'500.00
022	Services généraux	557'055.39	217'687.55	555'620.00	212'080.00
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	58'972.98	2'676.45	45'790.00	2'800.00
Administration générale		713'120.60	236'417.35	695'200.00	238'380.00
Charges nettes		476'703.25		456'820.00	
Différence		19'883.25			

0116.3910x.xx Imputations internes personnel administratif et d'exploitation

Les heures des employés de l'administration et des services externes sont ventilées en fonction des rapports d'heures remplis par chacun d'entre eux.

0120.31999.00 Crédit libre du Conseil

Au vu des soutiens financiers obtenus auprès du Patenschaft dans les deux grands projets d'interconnexion et de protection contre les crues, le Conseil communal a décidé de verser un montant de Fr. 5'000.00 à destination du fonds « intempéries » de cette institution suisse.

0290.31101.00 Appareils et équipements de bureau

Le Conseil communal, lors de sa séance du 15 janvier 2024, a décidé de passer commande d'un écran 85" (215 cm de diagonale) pour en équiper la Salle des Assemblées.

0290.33004.00 Amortissements bâtiments

Les travaux relatifs aux améliorations apportées au bâtiment administratif (votation d'un crédit de Fr. 210'000.00 le 03 avril 2023) se sont terminés durant l'année 2024. Ils font l'objet d'un premier amortissement dans le présent exercice.

0290.39400.00 Intérêts et charges financières

Il s'agit ici des intérêts de l'emprunt relatif au crédit mentionné ci-dessus.

Comptes 2024			Budget 2024	
1 Ordre et sécurité publics - Défense	Charges	Revenus	Charges	Revenus
140 Questions juridiques	24'525.90	32'237.66	23'500.00	29'400.00
150 Service d'incendie et de secours (SIS)	57'929.55	57'929.55	58'000.00	58'000.00
161 Défense militaire	4'740.00	-	4'650.00	-
162 Défense civile	56'177.20	11'435.95	64'720.00	12'380.00
Ordre et sécurité publics - Défense	143'372.65	101'603.16	150'870.00	99'780.00
Charges nettes	41'769.49		51'090.00	
Différence	-9'320.51			

1401.31320.40 Cadastres et mensurations officielles

Les charges de ce compte correspondent aux frais de conservation cadastrale 2024 de notre géomètre, en l'occurrence le bureau Rolf Eschmann SA. Ces frais sont couverts par la taxe cadastrale encaissée auprès de tous les propriétaires fonciers sur le territoire de la Commune. Etant donné que ces coûts de conservation sont toujours plus importants, il s'agira de réfléchir à une éventuelle augmentation de ladite taxe.

1628.31200.00 Matériel de chauffage et combustible

Une grande partie du mazout de l'administration communale, équipée aujourd'hui de pompes à chaleur, a été transférée dans la citerne de l'abri.

Comptes 2024			Budget 2024	
2 Formation	Charges	Revenus	Charges	Revenus
212 Degré primaire	1'063'923.16	66'526.15	1'093'510.00	58'300.00
213 Degré secondaire I	611'218.50	-	609'290.00	-
214 Ecoles de musique	857.78	-	1'000.00	-
219 Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	4'198.70	-	4'060.00	-
220 Ecoles spécialisées	203'758.05	-	201'620.00	-
299 Formation, non mentionné ailleurs	2'467.60	-	5'300.00	-
Formation	1'886'423.79	66'526.15	1'914'780.00	58'300.00
Charges nettes	1'819'897.64		1'856'480.00	
Différence	-36'582.36			

Globalement, les charges de l'enseignement ont augmenté de 1.38 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique principalement par la progression des annuités, ainsi que l'évolution de la masse salariale suite à l'application du renchérissement décidé par le Gouvernement jurassien de 2.13 %. Toutefois, une contribution de -1.90% est appliquée à la grille salariale pour l'ensemble du personnel de l'Etat. Pour la Commune de Develier, cela représente une diminution de charges d'environ Fr. 28'750.00 par rapport à 2023.

(source : Service de l'enseignement - Dépenses générales pour l'enseignement – Décompte final 2024 au 31.01.2025).

Dans l'ensemble, les montants portés au budget pour le fonctionnement de notre école primaire sont très bien respectés.

2128.31060.00 Matériel médical et sanitaire

Il s'agit ici du renouvellement du stock de produits de nettoyage pour le bâtiment scolaire.

		Comptes 2024		Budget 2024	
3	Culture - Sports - Loisirs - Eglises	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312	Conservation monuments historiques - protection paysage	594.55	-	700.00	-
321	Bibliothèques	6'726.50	-	5'360.00	-
329	Culture	14'021.90	724.00	21'500.00	800.00
341	Sports	47'181.65	-	46'300.00	-
342	Loisirs	42'817.11	21'052.95	38'570.00	21'500.00
350	Eglises et affaires religieuses	986.25	-	1'450.00	-
Culture - Sports - Loisirs - Eglises		112'327.96	21'776.95	113'880.00	22'300.00
Charges nettes		90'551.01		91'580.00	
Différence		-1'028.99			

3422. Parcs, places de jeux et de divertissements

L'aménagement de la place de rencontre à la Route de Courtételle s'est terminé durant l'année 2024 et les installations ont été mises à disposition de la population à l'automne. Cette nouvelle réalisation fait l'objet d'un premier amortissement en charge de l'exercice 2024.

		Comptes 2024		Budget 2024	
4	Santé	Charges	Revenus	Charges	Revenus
411	Hôpitaux	313.51	-	300.00	-
432	Lutte contre les maladies, autres	490.00	-	450.00	-
433	Service médical scolaire	8'139.90	-	8'640.00	-
434	Contrôle des denrées alimentaires	137.65	-	150.00	-
490	Santé publique, non mentionnée ailleurs	3'191.85	200.00	600.00	-
Santé		12'272.91	200.00	10'140.00	-
Charges nettes		12'072.91		10'140.00	
Différence		1'932.91			

4909. Autres fonctions et prestations de la santé publique

Le Conseil communal a validé la mise sur pied de cours de réanimation cardio-pulmonaire à l'intention du personnel communal. D'autre part, le déménagement du défibrillateur près de l'administration communale a occasionné quelques frais supplémentaires.

Comptes 2024			Budget 2024	
5 Prévoyance sociale	Charges	Revenus	Charges	Revenus
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	6'772.00	3'772.00	5'400.00	3'700.00
532 Prestation complémentaires à l'AVS / AI	422'688.00	-	455'500.00	-
533 Prestation aux retraités	10'787.10	-	5'500.00	-
545 Prestations aux familles	451'409.60	99'157.65	468'800.00	396'800.00
559 Chômage	32'666.00	-	40'100.00	-
572 Aide économique	234'452.35	161'411.25	251'000.00	31'000.00
579 Assistance, non mentionné ailleurs	538'029.65	-	392'700.00	-
Prévoyance sociale	1'696'804.70	264'340.90	1'619'000.00	431'500.00
Charges nettes	1'432'463.80		1'187'500.00	
Différence	244'963.80			

5322.36330.20 Part communale aux prestations complémentaires

Notre participation aux charges relatives aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, à la contribution à la réduction des primes LAMal et au versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative est inférieure d'environ Fr. 32'800.00.

5332. Prestations pour retraités

Une convention a été signée avec le GED au niveau des différentes animations mises en place pour les aînés du village. C'est ainsi que le repas de Noël et l'excursion annuelle sont entièrement pris en charge par le compte communal.

5454 et 5455. UAPE La Récré

Comme indiqué dans le préambule du chapitre 5.3, le plan comptable MCH2 est évolutif et de nouvelles pratiques comptables sont édictées pour une meilleure harmonisation des comptes communaux.

Ce n'est donc plus par le compte de l'UAPE que l'on estime les frais qui seront admis à la répartition des charges, mais bien par la fonction 5799.

5799.36110.10 Participation communale aux charges de l'action sociale de l'Etat

Un nouveau principe de comptabilisation a été admis pour toutes les Communes et ce dès l'année 2024, soit :

« Les charges et revenus effectifs concernant le domaine de l'action sociale doivent être imputés dans les comptes de l'année où elles ont été générées ».

Jusqu'à présent, il y a toujours eu une année de décalage (décompte final 2023 reçu à fin 2024, etc.). Ce « rattrapage » doit être régularisé au plus tard lors du bouclage des comptes 2026.

L'influence sur les comptes 2024 est donc la suivante :

- estimation de notre part à la répartition 2024 : Fr. 376'000.00
- un tiers du décompte 2023 de la répartition : Fr. 157'878.15

Le 2e tiers de la répartition des charges 2023 sera porté en compte en 2025 et le 3e tiers le sera dans les comptes 2026.

		Comptes 2024		Budget 2024	
6 Trafic et télécommunications		Charges	Revenus	Charges	Revenus
615	Routes communales	511'236.22	272'926.90	495'430.00	240'000.00
621	Infrastructures des transports publics	2'400.00	-	2'400.00	-
622	Trafic régional et d'agglomération	28'048.30	-	25'500.00	-
629	Autres transports publics	7'750.70	8'074.45	400.00	-
640	Télécommunications	6'600.00	-	6'600.00	-
Trafic et télécommunications		556'035.22	281'001.35	530'330.00	240'000.00
Charges nettes		275'033.87		290'330.00	
Différence		-15'296.13			

6150.30911.00 Recrutement personnel d'exploitation

En début d'année, le Conseil communal a procédé à la mise au concours d'un poste d'employé auxiliaire aux TP pour Develier et pour Bourrignon. Une partie de ce poste est donc pris en charge par la Commune du Haut-Plateau (6150.46121.00). L'engagement de ce nouveau collaborateur aura nécessité quelques frais, notamment au niveau de son équipement tant personnel que professionnel.

Durant l'automne, un poste d'apprenti dès août 2025 a également été mis en postulation.

6295. Cartes journalières

Depuis décembre 2023, l'administration communale propose, à toute la population, la vente de cartes journalières CFF.

		Comptes 2024		Budget 2024	
7 Protection de l'environnement - Aménagement territoire		Charges	Revenus	Charges	Revenus
710	Approvisionnement en eau	354'008.33	387'104.53	334'280.00	351'500.00
720	Assainissement des eaux	189'137.77	173'953.50	238'420.00	256'270.00
730	Gestion des déchets	134'225.63	144'689.20	122'880.00	134'700.00
741	Corrections des eaux de surface	59'820.87	95'060.80	65'200.00	100'200.00
750	Protection des espèces et du paysage	17'547.10	4'013.00	-	-
769	Lutte contre la pollution de l'environnement	3'226.45	-	8'100.00	-
771	Cimetières, crématoires	6'551.85	200.00	9'290.00	1'500.00
779	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	7'792.15	-	5'780.00	-
790	Aménagement du territoire	18'864.85	-	31'000.00	10'000.00
Protection de l'environnement - Aménagement territoire		791'175.00	805'021.03	814'950.00	854'170.00
Revenus nets/charges nettes		-13'846.03		-39'220.00	
Différence		25'373.97			

7100. Approvisionnement en eau

Ce financement spécial boucle avec un excédent de revenus de Fr. 33'096.20, résultat reporté au bilan.

La conduite d'alimentation en eau de la Ferme du Tivila a fait l'objet d'un investissement qui a été financé par un prélèvement (7100.45103.02) sur le fonds MCH1 (amortissement non planifié : 7100.33013.00).

Pour l'année 2024, le taux de fuite est légèrement remonté à 11.34 %, contre 9.43 % pour l'année précédente.

7200. Assainissement des eaux

Le compte de l'épuration montre un déficit de Fr. 15'184.27, après attribution au fonds de maintien de la valeur de Fr. 30'108.15 (entrée en vigueur, au 01.01.2024, du nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux).

7300. Gestion des déchets

Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 10'463.57 qui a été reporté au bilan. A noter que le SEOD a décidé de rétrocéder, pour 2024, une partie de ses recettes à ses membres (Fr. 25.00/habitant).

7410 Correction des eaux de surface

Le projet PRO-VITA avance progressivement. Les travaux dans les secteurs de La Betteratte et de La Pran amont sont terminés, décomptés et reportés au bilan en définitif. Cela implique des charges financières (intérêts et amortissements) supplémentaires.

Ce financement présente un excédent de revenus de Fr. 35'239.93 qui a été reporté au bilan.

7509 Autres fonctions de la protection des espèces et du paysage

Dans le cadre des mesures de biodiversité de l'Agglomération de Delémont, le Conseil communal, dans sa séance du 27 mai 2024, a décidé de passer commande de divers travaux d'aménagement au cimetière. Ces mesures ont fait l'objet d'un subventionnement de la part de l'Etat par l'intermédiaire du Syndicat d'Agglomération de Delémont.

	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique				
811 Administration, exécution et contrôle	87.55	-	1'000.00	-
812 Améliorations structurelles	31'771.21	19'290.90	13'250.00	19'300.00
820 Sylviculture	-	-	1'000.00	-
840 Tourisme	5'788.00	97.40	5'900.00	-
871 Electricité	3'200'257.75	3'286'391.13	2'566'090.00	2'608'450.00
Economie publique	3'237'904.51	3'305'779.43	2'587'240.00	2'627'750.00
Revenus nets	-67'874.92		-40'510.00	
Différence	-27'364.92			

8120. Ouvrages d'améliorations foncières

Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d'eau de la Ferme du Tivila, le Conseil communal a profité de la présence sur place de l'entreprise de génie civil pour réaliser un projet de drainage datant déjà de 2020.

8710 Service électrique

Le compte pour l'efficacité énergétique présente une perte de Fr. 8'552.85 qui a été prélevée sur le financement spécial. Cette situation démontre que

le programme de subventionnement mis en place par la Commune connaît un bon succès.

Pour ce qui concerne l'éclairage public, il y a un petit excédent de charges de Fr. 926.32 qui est prélevé sur le financement spécial.

La comptabilité relative à l'énergie montre une perte de Fr. 63'699.62. Cette situation est essentiellement due au ralentissement économique, ainsi qu'à l'augmentation des installations photovoltaïques privées.

La comptabilité relative au réseau présente également un excédent de dépenses de Fr. 47'641.11. Ici aussi, le nombre toujours plus important d'installations photovoltaïques provoque une baisse de consommation, donc une baisse des rentrées nécessaires au maintien de la valeur du réseau électrique.

Malgré ces relatives mauvaises nouvelles, le fonds de lissage du Service électrique a pu être alimenté d'un montant de Fr. 95'612.55 (essentiellement dû à un encaissement important de taxes de raccordement pour de nouveaux immeubles).

9 Finances et impôts	Comptes 2024		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
910 Impôts	43'048.30	3'894'426.70	20'900.00	3'897'500.00
920 Conventions fiscales	-	22'360.00	-	15'000.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	58'108.00	49'843.00	58'100.00	49'800.00
950 Parts aux recettes, autres	-	-	-	-
961 Intérêts	49'188.50	92'422.60	37'910.00	69'110.00
963 Immeubles du patrimoine financier	27'195.83	145'571.60	12'230.00	19'200.00
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs	2'589.21	40.00	2'750.00	-
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO ²	-	709.80	-	650.00
999 Clôture	-	-	-	-
Finances et impôts	180'129.84	4'205'373.70	131'890.00	4'051'260.00
Revenus nets	4'025'243.86		3'919'370.00	
Différence	105'873.86			

910. Impôts

Les rentrées fiscales sont relativement stables (en très légère augmentation pour les personnes physiques et en légère baisse pour les personnes morales).

920. Conventions fiscales

La rétrocession 2024 devait être la dernière (mesures provisoires pour atténuer les effets de la réforme fiscale des entreprises sur les rentrées des Communes). Bonne nouvelle : cette mesure pourrait être prolongée encore pour les 8 prochaines années, ce que le Gouvernement jurassien proposera prochainement au Parlement.

9610. Intérêts

Les taux d'intérêts ont bien fluctué durant les deux dernières années (forte augmentation et, par la suite, légère diminution). Nous devrions revenir à une situation un peu plus calme sur les marchés pour les prochaines années. Notre taux moyen se situe actuellement à 1.268 %.

9630. Biens immobiliers corporels du PF (patrimoine financier)

La parcelle communale située entre les propriétés Monnin et Studer était classifiée en terrain du patrimoine financier (PF). Maintenant qu'elle est aménagée en places de parcs et qu'elle accueille deux moloks, elle a été transférée dans le patrimoine administratif (PA), d'où une perte comptable.

La dernière parcelle de terrain à bâtir à Champ-de-Val a été vendue à un privé. La différence entre le prix de vente réel et la valeur au bilan fait que la Commune réalise un gain de Fr. 127'892.10.

6. Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

Charges d'investissements		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
50	Immobilisations corporelles	2'268'936.51	1'235'000.00	2'219'823.55
51	Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00
52	Immobilisations incorporelles	0.00	50'000.00	38'015.70
54	Prêts	0.00	0.00	0.00
55	Participations et capital social	0.00	0.00	0.00
56	Propres subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00
57	Subventions des investissements à redistribuer	0.00	0.00	0.00
58	Investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00
5	Total des charges	2'268'936.51	1'285'000.00	2'257'839.25

Revenus d'investissements		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
60	Transfert d'immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
61	Remboursements de tiers	10'011.60	0.00	78'789.00
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
63	Subventions d'investissements acquises	1'166'407.70	300'000.00	1'496'205.15
64	Remboursements de prêts	0.00	0.00	0.00
65	Report de participations	0.00	0.00	0.00
66	Remboursements de propres subventions	0.00	0.00	0.00
67	Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00	0.00
68	Recettes d'investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00
6	Total des revenus	1'176'419.30	300'000.00	1'574'994.15

Clôture		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
590	Report au bilan des revenus	1'176'419.30	0.00	46'973.25
690	Report au bilan des charges	2'268'936.51	985'000.00	729'818.35

6.2 Comptes d'investissements selon fonctions / classification

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0290	Immeubles administratifs				
0290.50400.01	Rénovation bâtiment administratif Eglise 8	209'234.25		150'000.00	
0290.50400.02	Installations de production d'énergie solaire	9'174.90		-	
0290.63201.00	Subventions acquises Commune		4'264.40		-
Total Immeubles administratifs		218'409.15	4'264.40	150'000.00	-

L'Assemblée communale du 03 avril 2023 a voté, entre autres, deux crédits :

- un de Fr. 210'000.00 pour l'assainissement énergétique et divers travaux d'entretien au bâtiment administratif et
- un de Fr. 100'000.00 pour la mise en place d'installation de production d'énergie solaire au bâtiment administratif.

Les premiers travaux sont terminés et ont été reportés au bilan avec un premier amortissement dans les comptes 2024. Les deuxièmes devraient débiter durant l'année 2025.

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2128	Immeubles, locaux, installations, équipements				
2128.50400.00	Projet Crescendo	226'996.60		160'000.00	
Total Immeubles, locaux, installations, équipements		226'996.60	-	160'000.00	-

Le Corps électoral de Develier s'est prononcé, le 22 septembre 2024, en faveur d'un crédit global de Fr. 4'500'000.00 pour l'aménagement d'une crèche, l'extension de l'école primaire et l'aménagement d'une place de jeux. Il s'agit ici des premiers honoraires relatifs à ce projet. Cette dépense a été reportée au bilan dans les « en cours ».

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3422	Parcs, places de jeux et de divertissements				
3422.50008.00	Espaces publics, parcs, places de jeux	326'034.02		290'000.00	
3422.63109.00	Contribution de la Loterie romande		40'000.00		-
Total Parcs, places de jeux et de divertissements		326'034.02	40'000.00	290'000.00	-

L'Assemblée communale du 26 juin 2023 a voté un crédit de Fr. 295'000.00 pour la réalisation d'une place de rencontre à la Route de Courtételle (ancien petit terrain de football). Les travaux se sont terminés en été 2024. Cette place a été ouverte au public durant l'automne. Cet investissement a été reporté au bilan avec comptabilisation d'un premier amortissement en 2024.

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6150	Travaux publics				
6150.50109.51	Aménagement Rue de la Liberté - parcelle 65	32'367.50		-	
	Travaux publics	32'367.50	-	-	-

Le Conseil communal, lors de sa séance du 11 décembre 2023, a validé l'offre de l'entreprise Gobat pour un montant de Fr. 25'509.95 pour l'aménagement de la place sur la parcelle N° 65 à la Rue de la Liberté (places de parc et pose des moloks). Les travaux ont été réalisés au début de l'année 2024. Cet investissement a été reporté au bilan et a fait l'objet d'un premier amortissement en 2024.

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7100	Approvisionnement en eau potable				
7100.50303.04	Alimentation en eau de secours (bouclage avec Delémont)	12'195.50		-	
7100.50303.08	Conduite d'eau Ferme du Tivila	42'691.55		-	
7100.61303.08	Rembt de tiers - Tivila		10'011.60		-
7100.63000.00	Subventions de la Confédération - interconnexion		65'245.75		-
7100.63000.08	Subventions de la Confédération - Tivila		20'700.00		-
7100.63100.08	Subventions du Canton - Tivila		20'700.00		-
7100.63109.04	Subventions ECA-Jura - interconnexion		120'857.00		-
7100.63109.08	Subventions ECA-Jura - Tivila		16'458.85		-
7100.63609.00	Dons Patenschaft - interconexion		6'300.00		-
	Approvisionnement en eau potable	54'887.05	260'273.20	-	-

L'Assemblée communale, réunie le 03 avril 2023, a accepté de débloquer un crédit de Fr. 90'000.00 pour le raccordement de la Ferme Le Tivila au réseau d'eau communal. Le matériel a été acheté en 2023 et les travaux se sont déroulés durant le 1^{er} trimestre 2024. Les décomptes ont été établis et le solde de l'investissement, soit Fr. 13'196.15, a été financé par un prélèvement sur le financement spécial MCH1 de l'approvisionnement en eau.

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7410	Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)				
7410.50200.01	PRO-VITA	1'288'389.36		600'000.00	
7410.63000.01	Subventions CH PRO-VITA		603'831.95		300'000.00
7410.63100.01	Subventions JU PRO-VITA		256'699.75		
7410.63609.00	Dons Patenschaft et autres privés		11'350.00		
	Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)	1'288'389.36	871'881.70	600'000.00	300'000.00

Le 5 juillet 2020, le Corps électoral de Develier s'est prononcé favorablement sur un crédit-cadre de Fr. 5'700'000.00 pour la réalisation du projet de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau. Les dépenses de l'année 2024 correspondent essentiellement aux travaux réalisés sur La Betteratte et sur La Pran amont. Les décomptes définitifs nous ont permis de toucher, à la fin de l'année, des subventions cantonales et fédérales d'un montant de Fr. 860'531.70.

L'appel aux dons lancé via le Patenschaft nous a permis de recevoir des soutiens financiers pour plus de Fr. 671'000.00.

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
8120	Ouvrages d'amélioration foncière				
8120.50101.05	Réfection du Chemin du Battoir	28'000.00		-	
	Total Ouvrages d'amélioration foncière	28'000.00	-	-	-

En date du 11 mars 2024, le Conseil communal a ratifié l'offre de l'entreprise Laurent Membrez SA d'un montant de Fr. 29'240.55 pour la réalisation de cette réfection de chemin (réhaussement en raison d'un problème d'écoulement d'eau, notamment).

Cet investissement a été reporté au bilan et fait l'objet d'un amortissement dès 2024.

		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
8714	Centrales et réseaux électriques communaux				
8714.50307.10	Déplacement ligne pour nouvelle fromagerie	11'209.80		-	
8714.50307.13	Renforcement réseau électrique 4-Faulx	55'559.30		-	
8714.50901.00	Déploiement compteurs intelligents (smart)	27'083.73		-	
	Total Centrales et réseaux électriques communaux	93'852.83	-	-	-

L'Assemblée communale du 03 avril 2023 a voté un crédit de Fr. 120'000.00, à couvrir par le fonds spécial amélioration du réseau (MCH1), pour le déplacement des lignes électriques moyenne et basse tension au lieu-dit "Planches des Oeuches" dans le cadre du projet de construction de la Société coopérative de fromagerie. Les travaux se sont terminés au printemps 2024. Cet investissement a été financé par un prélèvement sur le fonds réseau MCH1 et donc par un amortissement non planifié.

Le 26 août 2024, le Législatif communal a voté un crédit de Fr. 70'000.00, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1), pour le renforcement du réseau électrique dans le secteur de la station des 4-Faulx. Cet investissement a été reporté au bilan dans la rubrique « en cours », le chantier n'étant pas totalement terminé à fin 2024.

L'Assemblée communale du 08 février 2021 a voté l'adhésion de Sacen SA à la société SD Energie SA pour le déploiement de compteurs électriques intelligents (smart meter). Les coûts inhérents à cette adhésion étaient devisés comme suit :

- financement initial et unique de Fr. 4'912.00,
- coûts annuels récurrents de Fr. 17'000.00 sur 7 ans,
- investissement de Fr. 146'604.00 sur 7 ans.

Il s'agit ici des coûts de SD Energie SA, ainsi que de l'achat de nouveaux compteurs smart et de concentrateurs à installer dans les stations transformatrices.

7. Bilan

1	Actif	Situation au 1er janvier 2024		Situation au 31 décembre 2024	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
100	Disponibilités et placements à court terme	286'943.25	4'378.40	288'730.22	-
101	Créances	2'273'653.52	792'902.88	2'940'546.40	1'162'182.89
104	Actifs de régularisation	637'190.70	-	967'085.91	-
107	Placements financiers	1'280.00	-	1'320.00	-
108	Immobilisations corporelles PF	1'032'168.00	-	963'668.00	-
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	7'769'398.87	136'399.05	8'433'477.03	79'555.40
142	Immobilisations incorporelles	115'064.65	-	103'234.65	-
144	Prêts	102'000.00	-	88'000.00	-
145	Participations et capital social	78'600.00	-	78'600.00	-
146	Subventions d'investissements	360'217.30	-	349'517.30	-
	Total Actif	12'656'516.29	933'680.33	14'214'179.51	1'241'738.29

2	Passif	Situation au 1er janvier 2024		Situation au 31 décembre 2024	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
200	Engagements courants	4'162.70	674'097.57	201.65	966'337.54
201	Engagements financiers à court terme	-	3'179'142.70	-	442'297.55
204	Passifs de régularisation	-	4'262.95	-	553'325.58
206	Engagements financiers à long terme	-	3'879'800.00	-	7'209'800.00
209	Engagements envers les financements spéciaux	-	18'744.90	-	15'507.35
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-	1'513'478.42	-	1'450'237.56
293	Préfinancements	-	944'244.18	-	1'009'661.31
294	Réserves de politique budgétaire	-	360'000.00	-	360'000.00
295	Réserve liée au retraitement	-	333'349.30	-	322'649.30
299	Excédent ou découvert du bilan	-	819'878.64	177'051.96	819'878.64
	Total Passif	4'162.70	11'726'998.66	177'253.61	13'149'694.83

Comme indiqué au chapitre 2, lettre d) du présent rapport, l'endettement global de la Commune de Develier au 1^{er} janvier 2024 s'élevait à un total de Fr. 7'058'942.70 francs, emprunts fermes, crédits de construction et prêts LIM compris. À la fin de l'exercice 2024, les dettes se situent à Fr. 7'652'097.55, soit une augmentation de Fr. 593'154.85 :

- + Fr. 289'200.00 pour l'espace de rencontre à la Route de Courtételle,
- + Fr. 205'800.00 pour les mesures énergétiques au bâtiment administratif,
- + Fr. 392'800.00 pour le projet PRO-VITA.

Les amortissements usuels se sont élevés à Fr. 250'000.00.

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B)

a) règles applicables à la présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de la Commune mixte de Develier ont été clos conformément au Décret sur l'administration financière des Communes, ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les Cantons et les Communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

b) raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les Communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du Décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les Bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.

- Concernant la recommandation N° 13 (vision consolidée), celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Develier, le 14 mai 2025.

Au nom de la Commune mixte de Develier
L'administrateur des finances

Roger Fleury

8.2 Annexe C) - état des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit, l'article 32, lettre c) du Décret concernant l'administration financière des Communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20900.00).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la Loi sur la gestion des eaux. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Capitaux propres au 1er janvier 2024				Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2024			
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Motif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux sous capital propre	1'513'478.42		Attributions aux FS, capitaux propres	232'297.69		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	-295'538.55	2900	Financement spéciaux sous capital propre	1'450'237.56
29000.02	Rehabilitation du patrimoine bâti	40'000.00	35100.00		0.00	45100.00		0.00	29000.02	Rehabilitation du patrimoine bâti	40'000.00
29000.04	Mensurations cadastrales MCH2	3'679.75	90100.91		0.00	90110.91	Excédent de charges 2024	-528.25	29000.04	Mensurations cadastrales MCH2	3'151.50
29000.14	Mensurations cadastrales MCH1	1'215.45	90100.91		0.00	90110.91	Excédent de charges 2024	-1'215.45	29000.14	Mensurations cadastrales MCH1	0.00
29001.00	Service d'incendie et de secours	638.35	90100.10		0.00	90110.10		0.00	29001.00	Service d'incendie et de secours	638.35
29002.01	Assainissement des eaux	75'077.73	90100.20		0.00	90110.20	Excédent de charges 2024	-15'184.27	29002.01	Assainissement des eaux	59'893.46
29003.02	Approvisionnement en eau - équilibre	86'223.20	90100.30	Excédent de revenus 2024	33'096.20	90110.30		0.00	29003.02	Approvisionnement en eau - équilibre	119'319.40
29003.12	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1	144'745.81	90100.30		0.00	45103.02		0.00	29003.12	Approvisionnement en eau - équilibre MCH1	144'745.81
29004.00	Déchets	122'461.61	90100.40	Excédent de revenus 2024	10'463.57	90110.40		0.00	29004.00	Déchets	132'925.18
29004.10	Déchets MCH1	22'562.85	90100.40		0.00	90110.40		0.00	29004.10	Déchets MCH1	22'562.85
29007.02	Service électrique - achat d'énergie	51'063.54	29007.04	Répartition entre réseau et énergie	57'885.44	45107.00		0.00	29007.02	Service électrique - achat d'énergie	108'948.98
29007.03	Service électrique - efficacité énergétique	30'840.45	90100.71		0.00	90110.71		0.00	29007.03	Service électrique - efficacité énergétique	30'840.45
29007.04	Service électrique - équilibre des comptes	192'951.48	90100.70	Excédent de revenus 2024	95'612.55	29307.01	Répartition entre réseau et énergie	-192'951.48	29007.04	Service électrique - équilibre des comptes	95'612.55
29007.05	Service électrique - éclairage public	46'510.67	90100.72		0.00	90110.72	Excédent de charges 2024	-92.632	29007.05	Service électrique - éclairage public	45'584.35
29007.12	Service électrique - achat d'énergie MCH1	70'436.51	35107.00		0.00	45107.00	Perte 2024 énergie	-63'699.62	29007.12	Service électrique - achat d'énergie MCH1	6'736.89
29007.13	Service électrique - eff. énergétique MCH1	94'711.78	90100.71		0.00	90110.71	Excédent de charges 2024	-8'552.85	29007.13	Service électrique - eff. énergétique MCH1	86'158.93
29009.20	Protection contre les crues et revitalisation	464'022.07	90100.90	Excédent de revenus 2024	35'239.93	90110.90		0.00	29009.20	Protection contre les crues et revitalisation	499'262.00
29009.40	Ouvrages collectifs AF	13'882.47	90100.94		0.00	90110.94		0.00	29009.40	Ouvrages collectifs AF	13'882.47
29009.41	Ouvrages collectifs AF MCH1	52'454.70	90100.94		0.00	90110.94	Excédent de charges 2024	-12'480.31	29009.41	Ouvrages collectifs AF MCH1	39'974.39
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	944'244.18	Attributions aux préfinancements des capitaux propres	242'615.64		Prélèvements/préfinancements des capitaux propres	-177'198.51	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	1'009'661.31	
29302.01	Assainissement des eaux/maintien valeur	0.00	35102.01	Alimentation selon LGéau	30'108.15	45102.01	Prélèvement charges financières 2024	-451.07	29302.01	Assainissement des eaux/maintien valeur	29'657.08
29302.11	Assainissement eaux/maintien de la valeur	406'048.75	35102.02		0.00	45102.02		0.00	29302.11	Assainissement eaux/maintien de la valeur	406'048.75
29303.01	Approvisionnement eau/maintien de la valeur	217'308.37	35103.01	Alimentation selon LGéau	77'441.45	45103.01	Prélèvement charges financières 2024	-47'850.93	29303.01	Approvisionnement eau/maintien de la valeur	246'898.89
29303.11	Approvisionnement eau/maintien de la valeur	361'79.65	35103.01		0.00	45103.02	Investissements 2024 conduite Tliva	-13'196.15	29303.11	Approvisionnement eau/maintien de la valeur	22'983.50
29307.01	Service électrique/maintien valeur réseau	11'842.76	29007.04	Répartition entre réseau et énergie	135'066.04	45107.00	Excédent de charges 2024	-47'641.11	29307.01	Service électrique/maintien valeur réseau	99'267.69
29307.11	Service électrique/maintien valeur réseau	272'864.65	35107.00		0.00	45107.00	Investissements 2024 ligne nouvelle fromage	-68'059.25	29307.11	Service électrique/maintien valeur réseau	204'805.40
Capitaux propres au 1er janvier 2024				Changement intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2024			
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation	CHF	Comptes	Motif de la diminution	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2940	Réserves de politique budgétaire	360'000.00	Attributions à la réserve de politique budgétaire		0.00	Prélèvements de la réserve de politique budgétaire		0.00	2940	Réserves de politique budgétaire	360'000.00
29400.00	Compte général	360'000.00	38940.00		0.00	48940.00		0.00	29400.00	Compte général	360'000.00
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif	CHF	Comptes	Motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	Réserves liées au retraitement	333'349.30	Attributions aux réserves liées au retraitement		0.00	Prélèvements sur les réserves liées au retraitement		-10'700.00	2950	Réserves liées au retraitement	322'649.30
29502.00	Réserve liée au retrait. canalisations SEDE	162'465.70	14621.50		0.00	48950.00	Financement amortissements 2024	-2'700.00	29502.00	Réserve liée au retrait. canalisations SEDE	159'765.70
29502.01	Réserve liée au retraitement Step SEDE	170'883.60	14621.51		0.00	48950.01	Financement amortissements 2024	-8'000.00	29502.01	Réserve liée au retraitement Step SEDE	162'883.60
2990	Résultat annuel -excédent/découvert du bilan	819'878.64			30'502.48			-207'554.44	2990	Résultat annuel -excédent/découvert du bilan	642'826.68
29900.23	Résultat de l'exercice 2023	30'502.48	90000.00		0.00	90010.00	Report excédent de revenus 2023	-30'502.48	29900.23	Résultat de l'exercice 2023	0.00
29900.24	Résultat de l'exercice 2024	0.00	90000.00		0.00	90010.00	Report excédent de charges 2024	-1'7705.196	29900.24	Résultat de l'exercice 2024	-177'051.96
29990.00	Compte général	789'376.16	29900.00	Report excédent de revenus 2023	30'502.48	29900.00		0.00	29990.00	Compte général	819'878.64

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) financements spéciaux (2900)

Les financements spéciaux (FS) enregistrés sous capital propre (fonction 290) ont diminué de Fr. 63'240.86 pour se situer à Fr. 1'450'237.56 au 31.12.2024 :

· perte du FS mensurations cadastrales	Fr. - 1'743.70
· perte du FS assainissement des eaux	Fr. - 15'184.27
· bénéfice du FS approvisionnement en eau	Fr. + 33'096.20
· bénéfice du FS déchets	Fr. + 10'463.57
· perte du FS efficacité énergétique	Fr. - 8'552.85
· bénéfice du FS service électrique	Fr. + 95'612.55
· perte du FS éclairage public.....	Fr. - 926.32
· perte du FS énergie du Service électrique	Fr. - 63'699.62
· transfert FS équilibre SED à maintien de la valeur SED....	Fr. - 135'066.04
· bénéfice du FS correction des eaux de surface	Fr. + 35'239.93
· perte du FS ouvrages d'amélioration foncière	Fr. - 12'480.31

b) préfinancements/maintien de la valeur (2930)

Les préfinancements enregistrés sous capital propre (fonction 293) ont enregistré une augmentation de Fr. 65'417.13 :

· attribution au FMV assainissement des eaux.....	Fr. + 29'657.08
· attribution au FMV approvisionnement en eau	Fr. + 29'590.52
· prélèvement sur le FMV approvisionnement en eau pour financer les investissements 2024.....	Fr. - 13'196.15
· prélèvement sur le FMV du SED la perte réseau	Fr. - 47'641.11
· prélèvement sur le FMV du SED pour financer les investissements 2024	Fr. - 68'059.25
· transfert FS équilibre SED à maintien de la valeur SED....	Fr. + 135'066.04

c) réserves de politique budgétaire (2940)

Aucune attribution à la réserve de politique budgétaire n'a été décidée, les comptes 2024 présentant un déficit.

d) réserves liées au retraitement (2950)

La diminution de Fr. 10'700.00 correspond à l'amortissement annuel de notre part aux investissements du SEDE.

e) excédent ou découvert au bilan (2990)

La perte de l'exercice 2024, soit Fr. 177'051.96, a été reportée au passif du bilan. Elle sera comptabilisée en diminution de la fortune nette le 1^{er} janvier 2025.

8.3 Annexe D) - tableau des provisions

Aucune provision ne figure au bilan, elles ont toutes été dissoutes lors du bouclage des comptes 2018 et 2019.

8.4 Annexe E) - tableau des participations et des garanties

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominal	Part de propriété	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
Groupe de communes selon article 121 Lcom										
SIS15 du Haut-Plateau	Service d'incendie et de secours			E = 1 / L = 1						
Collège de Delémont	Education			L = 1						
Association Jurassienne des Communes	Partenariat avec l'Etat dans l'exécution des tâches publiques			L = 1						
Association des Maires du District de Delémont	Gestion de toutes affaires relevant des Communes			L = 1						
Syndicats de communes selon article 123 Lcom										
Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD)	Gestion des déchets du District			E = 1 / L = 1						
Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs (SEDE)	Epurateur des eaux usées			L = 1						
Agglomération de Delémont	Coordination aménagement du territoire, mobilité et politique énergétique			E = 1 / L = 1						
Personnes morales de droit privé										
Société d'approvisionnement et de commercialisation d'énergie (SACEN SA)	Achat, vente d'électricité, prestations de conseils	3'600.00	3.60%	L = 1	Delémont, Moutier, St-Imier, Tranelen	3'600.00	3'600.00	14540.00		
Société simple, en nom collectif ou commandite										
Institut Saint-Germain										
Centre de périculture										
Fondation du Musée Chappuis-Fähndrich										
Rapports contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales										
La Charte	Distribution et fourniture d'électricité	Pas de capital								
Municipalité de Bourrignon	Collaboration administrative									
Municipalité de Bourrignon	Fourniture d'eau dans le secteur du Sommet, de la Claude-Chappuis et des Vies									
RCJU	Garantir la réserve incendie dans la galerie couverte A16									
RCJU	Gestion des données communales sur le Géoportail									
Municipalité de Delémont	Gestion de la chambre de partage									
Société de tir de Develier-Bassecour	Stand de tir La Lovère									
GoTri-Sarl	Traitement des déchets									
Rolf Eschmann SA	Gestion et mise à jour de la mensuration officielle									
FC Develier	Entretien de la zone d'utilité publique									

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Club de Tennis Develier (BR 125967.91)	Cautionnement	Solde de Fr. 39'000.00 au 31.12.2024		
Football-Club Develier (BCJ 10 00 016.181-02)	Cautionnement	Solde de Fr. 52'500.00 au 31.12.2024		
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

8.5 Annexe F) - tableau des immobilisations

Commune de Develier
Recette communale
Rue de l'Eglise 8
2802 DEVELIER

Tableau des immobilisations
Patrimoine administratif (140)
Comptes 2024

Develier, le 04.04.2025

Page 1

	14000 Terrains non bâtis	14001 Terrains bâtis	1401 Routes et voies de communication	1402 Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	1403 Autres ouvrages de génie civil	1404 Bâtiment, locaux et équipements	1405 Forêts	1406 Biens meubles	1407 Installation en construction	1409 Autres immob. corporelles du PA
	PA-05	PA-10	PA-15	PA-20	PA-25	PA-30	PA-35	PA-40	PA-45	PA-50
Coût d'acquisition										
Valeur de l'immobilisation		294'277.90	2'199'298.75	347'223.70	930'193.16	2'766'201.55	1'960.00	200'944.90	892'898.86	
(+) Augmentation		40'000.00	28'000.00		12'195.50	1'920.00			2'226'821.01	
(-) Diminution		342'627.77	32'787.95	676'559.00	192'402.75	210'973.15			944'016.55	
(+) Transferts / reclassement (PA -> PF)		596'905.67	2'260'087.70	1'023'782.70	81'255.40	2'979'094.70		200'944.90	-1'344'203.27	
valeur de l'immobilisation					831'241.31	2'979'094.70	1'960.00	200'944.90	831'500.05	
Amortissements ordinaires cumulés										
Valeur comptable										
Etat au										
En 2024										
(-) Amortissements planifiés		20'900.00	75'800.00	20'690.00	39'190.00	110'500.00		24'960.00		
(+) Amortissements non planifiés					-79'555.40					
(+) Corrections de valeur		-20'900.00	-75'800.00	-20'690.00	-118'745.40	-110'500.00				
Etat au										
En 2024										
31.12.2024		576'005.67	2'184'287.70	1'003'092.70	712'495.91	2'868'594.70	1'960.00	175'984.90	831'500.05	
Valeur comptable nette										
dont celle des installations de leasing		2'955'000.00			2'721'200.00	11'999'400.00				
Valeur d'assurance										

8.6 Annexe H) aux comptes annuels – les indicateurs financiers

8.6.1 Quotient d'endettement net (degré de priorité 1)

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net	
2020	96.42 %
2021	100.90 %
2022	126.48 %
2023	117.99 %
2024	146.44 %

8.6.2 Degré d'autofinancement (degré de priorité 1)

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

> 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

Degré d'autofinancement	
2020	130.58 %
2021	72.51 %
2022	10.51 %
2023	68.11 %
2024	18.79 %

8.6.3 Quotité de la charge d'intérêts (degré de priorité 1)

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

< -1%	Charge extrêmement faible
-1% à 0%	Charge très faible
0% à 1%	Charge faible
1% à 2%	Charge moyenne
> 2%	Charge élevée

Quotité de la charge d'intérêts	
2020	0.25 %
2021	0.03 %
2022	0.10 %
2023	0.17 %
2024	0.83 %

8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus (degré de priorité 2)

La dette brute par rapport aux revenus fiscaux permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus fiscaux qui est nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

< 50%	Très bon
50,1% à 100%	Bon
100,1% à 150%	Moyen
150,2% à 200%	Mauvais
> 200%	Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus	
2020	100.90 %
2021	87.49 %
2022	98.42 %
2023	90.91 %
2024	94.06 %

8.6.5 Quotité d'investissement (degré de priorité 2)

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la Commune.

< 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement	
2020	3.70 %
2021	12.06 %
2022	11.70 %
2023	8.61 %
2024	20.65 %

8.6.6 Quotité de la charge financière (degré de priorité 2)

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière	
2020	4.01 %
2021	3.11 %
2022	8.09 %
2023	5.10 %
2024	5.13 %

8.6.7 Endettement net en francs par habitant (degré de priorité 2)

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la Commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

Endettement net en francs par habitant	
2020	2'244.73
2021	2'414.75
2022	3'029.89
2023	3'149.48
2024	3'724.26

8.6.8 Quotité d'autofinancement (degré de priorité 2)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une Commune, ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus courants pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 %	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

Quotité d'autofinancement	
2020	4.82 %
2021	7.52 %
2022	-1.26 %
2023	5.47 %
2024	2.24 %

8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus fiscaux qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2%	Faible
2% à 5%	Moyenne
5% à 8%	Forte
> 8%	Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets	
2020	0.21 %
2021	- 4.08 %
2022	- 0.10 %
2023	0.29 %
2024	- 1.14 %

8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

> 60%	Elevé
30% à 60%	Moyen
< 30%	Faible

Quotient de l'excédent au bilan	
2020	30.99 %
2021	33.20 %
2022	24.25 %
2023	22.40 %
2024	18.15 %

9. Proposition du Conseil communal

Approbation des comptes annuels 2024, qui se composent comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats		
	Excédent de charges	41'527.16	
900	Compte général		
	Excédent de charges	177'051.96	
90110.20	FS Assainissement/traitement des eaux		
	Excédent de charges	15'184.27	
90100.30	FS Approvisionnement en eau potable		
	Excédent de revenus		33'096.20
90100.40	FS Gestion des déchets		
	Excédent de revenus		10'463.57
90100.70	FS Service électrique		
	Excédent de revenus		95'612.55
90100.71	FS Efficacité énergétique		
	Excédent de charges	8'552.85	
90100.72	FS Eclairage public		
	Excédent de charges	926.32	
90100.90	FS Gestion des eaux de surface		
	Excédent de revenus		35'239.93
90100.91	FS Cadastre et mensuration		
	Excédent de charges	1'743.70	
90110.94	FS Ouvrages d'amélioration foncière		
	Excédent de charges	12'480.31	

Il est proposé à l'Assemblée communale du 24 juin 2025 d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024.

Au nom de la Commune mixte de Develier

Gabriel M. Chappuis
Maire

Vincent Chételat
Secrétaire communal

Roger Fleury
Administrateur des finances

Develier, le 26 mai 2025

10. Approbation des comptes annuels

L'Assemblée communale du 24 juin 2025 a approuvé les comptes annuels 2024, conformément à la proposition du Conseil communal du 26 mai 2025. L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée communale est joint au présent rapport.

Develier, le 24 juin 2025

Au nom de l'Assemblée communale de Develier

Jean-Claude Berberat
Président

Vincent Chételat
Secrétaire communal